



Société A.L.I TRANSFERS & CARS

16 AVENUE DU PONANT

92390 VILLENEUVE LA GARENNE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Société A.L.I TRANSFERS & CARS

16 AVENUE DU PONANT

92390 VILLENEUVE LA GARENNE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2024
BILAN DE LIQUIDATION AU 31/12/2024

COMPTES ANNUELS

- *Analyse de votre entreprise*
- *Annexe à la liasse fiscale*
- *Liasse 2065*
- *Liasses 2033-A à 2033-F*

AXE-EXPERTS

9-11 AVENUE MICHELET

93400 ST OUEN

01 49 46 18 50

Société A.L.I TRANSFERS & CARS

16 AVENUE DU PONANT

92390 VILLENEUVE LA GARENNE

COMPTES ANNUELS

AXE-EXPERTS

9-11 AVENUE MICHELET

93400 ST OUEN

01 49 46 18 50

ANALYSE DE VOTRE ENTREPRISE

BILAN	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12
Immobilisations			24 479	
Stocks et en cours				
Créances			10 222	
Disponibilités			10 032	
Comptes de régularisation				
TOTAL DE L'ACTIF			44 734	
Capitaux propres (Dont résultat)	8 004		17 745	
Provisions risques et charges	8 004		16 745	
Dettes financières			24 004	
Dettes d'exploitation	8 004		2 985	
Comptes de régularisation				
TOTAL DU PASSIF			44 734	

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12
Ventes de marchandises Production de l'exercice		39 438	37 957	
Marge commerciale % CA Ventes de marchandises				
Marge brute de production % CA Production exercice	25 438		37 883	
	64.50		99.81	
Marge brute globale % CA	25 438		37 883	
	64.50		99.81	
Valeur ajoutée % CA	4 838		19 277	
	12.27		50.79	
Excédent brut d'exploitation % CA	3 937		18 891	
	9.98		49.77	
Résultat courant % CA	2 296		28 125	
	5.82		74.10	
Résultat net % CA	8 004		16 745	
	20.29		44.12	

RATIOS	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2024	12	31/12/2023	12
Rotation des stocks (en nombre de jours)				
Crédit moyen client (en nombre de jours)			13.70	
Crédit moyen fournisseur (en nombre de jours)				
Solvabilité à court terme			0.75	
Autonomie financière	1.00		0.66	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires		Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF				
COMPTES DE PASSIF				

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 Pénalité, amende fisc.pénalité			462.00
17/07/2024 EQ WEB AMENDE GOUV	35.00		
03/09/2024 EQ WEB AMENDE.GOUV	45.00		
30/09/2024 EQ WEB AMENDE GOUV	90.00		
03/10/2024 EQ WEB AMENDE.GOUV	35.00		
10/10/2024 EQ WEB AMENDE.G	90.00		
21/10/2024 EQ WEB AMENDE.G	90.00		
28/11/2024 EQ Pénalité, amende	77.00		
67500000 Valeur compta élt actif cédé			18 246.00
31/12/2024 OD Cession / Rebut au 31/12/2024	18 246.00		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77500000 Prodt cessions d'élts actifs			13 000.00
29/12/2024 OD VENIES VEHICULES		13 000.00	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
Société A.L.I TRANSFERS & CARS			16 AVENUE DU PONANT		
SIRET	9	4	9	0	4 7 3 4 0 0 0 1 7
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	7 542
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A		Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W	
---	--	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	
OUI	x NON
Si oui, indication du logiciel utilisé	
CEGID	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liassés fiscaux sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
AXE - EXPERTS 9 - 11 AVENUE MICHELET 93400 ST OUEN Tél: 01 49 46 18 50		Tél:	
OGA/OMGA	Visueur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
		Date: Lieu VILLENEUVE LA GARENNE	
		Qualité et nom du signataire:	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature BOULHCEN ALI	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2025	
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065											
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres				b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d			
Montant des distributions								e			
autres que celles visées en (a),								f			
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)								g			
								h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j			
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)			
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :						
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les			
1			2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Rembours-ements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour-ements. 8		
I DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS											
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)											
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)											
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À						0 %		15 %		19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice											
MVLT réalisée au cours de l'exercice											
MVLT restant à reporter											
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

Désignation de l'entreprise

Société A.L.I TRANSFERS & CARS

Néant

*

Adresse de l'entreprise

16 AVENUE DU PONANT

92390 VILLENEUVE LA GARENNE

Numéro SIRET *

94990473400017

Durée de l'exercice en nombre de mois *

12

Durée de l'exercice précédent *

12

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				31122024		31122023		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net		
		1		2		3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012				
		Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *		028	030			24 479	
	Immobilisations financières * (1)		040	042				
	Total I (5)		044	048			24 479	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
Marchandises *			060	062				
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066					
Créances (2)		Clients et comptes rattachés*	068	070			1 444	
		Autres * (3)	072	074			8 778	
Valeurs mobilières de placement		080	082					
Disponibilités		084	086			10 032		
Charges constatées d'avance *		092	094					
Total II		096	098			20 255		
Total général (I+II)		110	112			44 734		
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				1 000	
	Ecart de réévaluation		124					
	Réserve légale		126					
	Réserves réglementées*		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131					
	Report à nouveau		134					
	Résultat de l'exercice		136		(8 004)		16 745	
	Subventions d'investissement		137					
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142		(8 004)		17 745	
	Provisions pour risques et charges		154					
	Total II		156					
	DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		164				
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		166				
		Fournisseurs et comptes rattachés		172				2 954
		Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		173				24 004
		Comptes courants d'associés		175		8 004		31
		Autres dettes		174				
Produits constatés d'avance		176		8 004		26 989		
Total III		180				44 734		
Total général (I + II + III)								
REVENUS		(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	13 000	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Dossier N° 230838 en Euros.

Désignation de l'entreprise <u>Société A.L.I TRANSFERS & CARS</u>										Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le				Néant		*	
A - RÉSULTAT COMPTABLE										13 1 1 2 2 0 2 4				13 1 1 2 2 0 2 3							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires									209				210							
	Production vendue biens									215				214							
										services *									217		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)																				222
	Production immobilisée *											224									
	Subventions d'exploitation reçues											226									
	Autres produits											230		2		11 616					
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)											232		39 440		49 573					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)											234									
	Variation de stock (marchandises) *											236									
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)											238									
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *											240									
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)											242		34 600		18 680					
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)											244		901		386					
	Rémunérations du personnel *											250									
	Charges sociales (cf. renvoi 380)											252									
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce 255)											254		6 233		2 382					
	Dotations aux provisions											256									
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259											262		1		1					
										dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260											
	Total des charges d'exploitation (II)																				264
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)											270		(2 296)		28 125						
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)											280									
	Produits exceptionnels (IV)											290		13 000		6 967					
	Charges financières (V)											294									
	Charges exceptionnelle { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347											300		18 708		15 392					
										dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348											
	Impôts sur les bénéfices * (VII)																				306
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)											310		(8 004)		16 745						
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2									312		314		8 004					
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *											316									
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles											318									
	Provisions non déductibles *											322									
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)											324									
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247											330		462							
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option											251									
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											998									
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											999									
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											997									
	Entreprise nouvelles (44. sexies)		986		Zone franche urbaine (44. octies A)		987		Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)		127		Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)		138		342				
	(FRR) France Ruralités Revitalisation (art.44 quinquies A)		181		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991										
	Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies)		345		Investissements et souscriptions outre-mer		344		Créance due au report en arrière du déficit		346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)		992		350				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G											993									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS									Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352				354		7 542				
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)											356									
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :													360							
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS									Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370				372		7 542				

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société A.L.I TRANSFERS & CARS

31/12/2024

Détail des réintégrations diverses		
Pénalité,Amendes fisc		4 62
Total des réintégrations diverses	330	4 62

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

Désignation de l'entreprise : Société A.L.I TRANSFERS & CARS														Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *				
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406							
	Autres	410		412		414		416							
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426							
	Constructions	430		432		434		436							
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446							
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456							
	Matériel de transport	460	25 000	462		464	25 000	466							
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476							
Immobilisations financières		480		482		484		486							
TOTAL		490	25 000	492		494	25 000	496							
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES															
Fonds commercial			495		497		498		499						
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506						
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516							
	Constructions	520		522		524		526							
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536							
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546							
	Matériel de transport	550	521	552	6 233	554	6 754	556							
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566							
TOTAL			570	521	572	6 233	574	6 754	576						
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2		3		4		5							
	TOYOTA COROLLA GM-														
	6	7		8		9		10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values										
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme									
						19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧					
1	25 000	6 754	18 246	13 000	(5 246)										
2															
3															
4															
5															
6															
7															
8															
9															
10															
TOTAL	578	25 000	580	6 754	582	18 246	584	13 000	586	(5 246)	581		587		589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations		590		583		594		595		
TOTAL					596	(5 246)	585		597		599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société A.L.I TRANSFERS & CARS

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées		Amortissements dérogatoires		600		602		604		606	
		Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607	
		Autres provisions réglementées		610		612		614		616	
		Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation		Sur immobilisations		630		632		634		636	
		Sur stocks et en cours		640		642		644		646	
		Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656	
		Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666	
		TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			
	Dotations		Reprises
Fonds commercial	681		683
Autres immobilisations incorporelles	700		705
Terrains	710		715
Constructions	720		725
Inst. techniques matériel et outillage	730		735
Inst. générales agenc. am. divers	740		745
Matériel de transport	750		755
Autres immobilisations corporelles	760		765
TOTAL	770		775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II	DÉFICITS REPORTABLES			Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982		Déficits reportables	984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		Déficits de l'exercice	860	7 542
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	7 542

III	DIVERS						
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381
- dont montant déductible de cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin							325
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite							327
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)							380
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS							326
N° du centre de gestion agréé							388
Montant de la TVA collectée							374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : Société A.L.I TRANSFERS & CARS

31/12/2024

[illegible]

5

Désignation de l'entreprise : Société A.L.I TRANSFERS & CARS					Néant		☒ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2024			et clos le : 31/12/2024		Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS								
Effectif moyen du personnel * :					376			
dont apprentis					657			
dont handicapés					651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale					861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE								
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE								
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises					108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées					118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges					105			
TOTAL 1					106			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée								
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation					143			
Subventions d'exploitation reçues					113			
Variation positive des stocks					111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée					116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation					153			
TOTAL 2					144			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)								
Achats					121			
Variation négative des stocks					145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances					125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée					133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée					128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					150			
TOTAL 3					152			
IV- Valeur ajoutée produite								
Calcul de la valeur ajoutée					(total 1 + total 2 - total 3)	137		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises								
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).					117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE								
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD								
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case			020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)			022			Effectifs au sens de la CVAE *		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)					026			
Période de référence			024					160
Date de cessation					186			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.								
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.								

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
1

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

9 4 9 9 0 4 7 3 4 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société A.L.I TRANSFERS & CARS

ADRESSE (voie)

16 AVENUE DU PONANT

CODE POSTAL

92390

VILLE

VILLENEUVE LA GARENNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE

901

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

902

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES
PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE

903

1

NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS
CORRESPONDANTES

904

1 000

TOTAL DES LIGNES 901 + 903

905

1

TOTAL DES LIGNES 902 + 904

906

1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom de famille

BOULHCEN

Prénom(s)

ALI

Nom d'usage

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

1 000

Naissance :

Date

010484

N° Département

92

Commune

GENNEVILLIERS

Pays

FR

Adresse :

N°

16

Voie

AVENUE DU PONANT

Code postal

92390

Commune

VILLENEUVE LA GARENNE

Pays

France

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.